

Le **Point Accueil Transmission** vous propose un **lieu unique** pour vous aider, étape par étape, dans votre réflexion sur l'arrêt de votre activité agricole et la transmission de votre exploitation.

Nous vous proposons des **points de repères**, des **conseils**, et vous orientons vers les **interlocuteurs clefs** des Alpes de Haute Provence.

Mais aussi...

Pour être toujours bien informé :

- Consultez le site internet de la Chambre d'agriculture : www.chambre-agriculture04.fr
- Abonnez-vous à notre newsletter d'information bi-mensuelle.
- Retrouvez-nous sur facebook :  « Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence »
- Et sur notre chaîne Youtube 
- Abonnez-vous à notre journal agricole d'informations

REUSSIR
l'Espace
Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



POINT ACCUEIL TRANSMISSION
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contact :

Maité MARTINEZ

07 85 08 97 91

mmartinez@ahp.chambagri.fr

**Chambre d'Agriculture des
Alpes de Haute-Provence**
66 Boulevard Gassendi - CS 90117
04 995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
www.chambre-agriculture04.fr

Avec le soutien



Création et impression CA 04, Crédit photo : CA 04
Ne pas jeter sur la voie publique

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

TRANSMISSION

Prendre en main sa
retraite

Transmettre
son exploitation



www.chambre-agriculture04.fr

**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Préparer et anticiper pour réussir la transmission de son exploitation

Vous souhaitez arrêter votre activité ?
Vous cherchez à transmettre votre exploitation ?

Préparer sa transmission pour :

- **Faire des choix** en toute sérénité
- Étudier différents **scénarios juridiques et fiscaux**
- Repérer **un repreneur** et faciliter l'installation
- S'assurer **un revenu** satisfaisant pour ma retraite
- Préserver l'intérêt de **ses proches**

Un accompagnement unique et personnalisé

Un conseiller PAT est à vos côtés pour :

- **vous accueillir et vous informer** sur les démarches à entreprendre et les aides existantes ;
- **vous orienter** vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc.) ;
- **vous accompagner** dans la durée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos démarches.

Nos + :

1 seul interlocuteur dans toutes vos démarches et demandes d'aides

Rencontre possible sur votre exploitation

Confidentialité & neutralité



Un conseiller vous accompagne pour répondre à toutes vos questions

Faire le point sur son projet de transmission

- Que transmettre ?
- Quelle est la valeur de reprise de mon exploitation ?
- Comment transmettre y compris hors cadre familial ?
Comment choisir mon repreneur ?
- Comment transmettre ou mettre à disposition mon foncier ?
- Quelles sont les conséquences juridiques et fiscales de ma cessation d'activité ?
- Quels sont les dispositifs facilitant la transmission de mon exploitation ?
- Quels sont mes droits à la retraite ?
- Quels seront mes revenus ?